



RATIFICATION DE LA CHARTE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES : RÉACTION UNANIME DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

Résolution votée à l'unanimité par le Conseil culturel de Bretagne samedi dernier, c'est en conférence de presse aujourd'hui que Jean-Bernard VIGHETTI, Président du Conseil culturel de Bretagne, Claudine PERRON, Vice-présidente, Herve LATIMIER et Tangi LOUARN, membres du bureau, et Katelin AL LANN, membre du Conseil, ont présenté le courrier du Conseil culturel adressé à Jean-Marc AYRAULT au sujet de l'engagement n°56 du Président de la République.

Organe consultatif créée par le Conseil régional de Bretagne et composé de 70 membres proposés par des personnes morales publiques ou privées à caractère fédératif et de personnalités choisies pour leur contribution au rayonnement de la Bretagne, le Conseil Culturel de Bretagne représente la diversité artistique, patrimoniale et culturelle de la Bretagne et se fait l'interprète de l'incompréhension que susciterait l'abandon par le gouvernement du processus de ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe.

En réponse à l'avis négatif rendu par le Conseil d'État quant à l'avant-projet de loi constitutionnelle soumis par le gouvernement en vue de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe, le Conseil culturel de Bretagne a décidé de transmettre lui aussi son point de vue au Premier Ministre et de le faire partager à l'ensemble des Parlementaires français et Présidents des Conseils régionaux, ainsi qu'au Haut Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies, au Président du Conseil de l'Europe, à la Commissaire européenne aux Droits de l'Homme, et au Président de l'Agence des Droits fondamentaux qui recevront une copie du courrier accompagnée d'une demande d'intervention pour que la prochaine réforme constitutionnelle permette de faire ratifier cette convention.

Retrouvez en pièce jointe le courrier du Conseil culturel de Bretagne dans son intégralité.

Contact presse : Aurélie Le Brun - 02 99 27 18 31 / 06 79 27 68 49 - aurelie.lebrun@region-bretagne.fr